

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de SAINT PIERRE DE BOEUF
en date du 15 décembre 2020**

Convocation en date du 8 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le quinze décembre à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Serge RAULT, Maire.

Etaient présents : Mr Serge RAULT, Mr Pierre-Marie CHEVAL, Mme Véronique MOUSSY, Mr Patrick HENRIOT, Mme Anne-Marie DEFAY, Mr Daniel SAUVIGNET, Mr Alain ROUX, Mme Nadine ROCHE, Mme Sonia DOS REIS, Mr Olivier BERAUD, Mme Anne GAUTHERON, Mme Stéphanie BAJU, Mr Xavier NOVIS, Mme Lucie DUGUA,

Absents représentés :

Mr Christian CHAMPELEY donne pouvoir à Mme Véronique MOUSSY
Mme Isabelle DUMAZET donne pouvoir à Mr Patrick HENRIOT
Mme Camille BONNASSIEUX donne pouvoir à Mme Lucie DUGUA

Absents excusés : Mr Daniel BLANC, Mr Eric PANDREAU

Secrétaire de séance : Mme Véronique MOUSSY

Après lecture du procès-verbal de la réunion en date du 10 novembre 2020, celui-ci est adopté à l'unanimité.

15-12-2020-1 MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE ET RENOVATION DU REZ-DE-CHAUSSEE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de mise en accessibilité de la mairie et la rénovation du rez-de chaussée : mise en place d'un ascenseur pour les PMR, réaménagement du secrétariat, salle des mariages et divers bureaux. Le coût de ces travaux est estimé à 301 000 € HT.

Après les explications complémentaires apportées, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet de mise en accessibilité de la Mairie et la rénovation du rez-de-chaussée et propose de confier la maîtrise d'œuvre du projet à EAD SELARL –MAGNAN Sylvain et 3D ingénierie pour un montant de 24 682 € HT (8.20% du coût des travaux HT)

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le projet de mise en accessibilité de la Mairie et la rénovation du rez-de-chaussée pour un montant de 301 000 € HT et décide de confier la maîtrise d'œuvre du programme à EAD SELARL – MAGNAN Sylvain et 3D Infrastructures pour un montant de 24 682 € HT.

15-12-2020-2 SECURISATION DE L'ECOLE : MISE EN PLACE D'UN SYSTEME ALARME INTRUSION

Suite à l'effraction en date du 15 septembre 2020 à l'école, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la mise en place d'un système d'alarme intrusion à l'école. Le coût et la pose de ce matériel est de 5 360.03 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la mise en place d'un système d'alarme intrusion par la société AC Sécurité pour un montant de 5 360.03 € HT.

15-12-2020-3 ACHAT DE MATERIELS INFORMATIQUES POUR L'ECOLE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'acquérir du matériel informatique pour l'école, en remplacement du matériel volé : tablettes, ordinateurs portables,... et propose un devis de la société MD Informatique pour un montant de 12 097.20 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'achat de matériels informatiques pour un montant de 12 097.20 € HT à la société MD Informatique.

15-12-2020-4 CONVENTION RELATIVE A L'ADHESION AU SERVICE OPTIONNEL POLE SANTE AU TRAVAIL CREE AU SEIN DU CDG DE LA LOIRE

Monsieur le Maire présente la convention d'adhésion au service du Pôle Santé au Travail par laquelle le CDG accepte de mettre en œuvre la surveillance médicale préventive des agents de la collectivité, du 01/01/2021 au 31/12/2023 pour un coût annuel de 94 € par agent.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote l'adhésion à la convention Pôle Santé au Travail.

15-12-2020-5 CONVENTION D'ADHESION AUX PRESTATIONS « HYGIENE ET SECURITE » DU CDG 42 DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA LOIRE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à la convention « Hygiène et sécurité au travail » du centre de gestion pour bénéficier d'un accompagnement dans la prévention des risques professionnels.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote l'adhésion à la convention Hygiène et sécurité au travail du Centre de Gestion de la Loire.

15-12-2020-6 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : MODIFICATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Monsieur le Maire propose d'augmenter de 0h12 le temps de travail d'un d'adjoint technique territorial (25h12 hebdomadaire au lieu de 25 h) suite à une réactualisation de la fiche de poste

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification, à compter du 1^{er} janvier 2021, d'un emploi d'adjoint technique territorial (25h12 au lieu de 25 h) et charge monsieur le Maire de procéder à la modification du temps de travail de l'agent sur cet emploi selon les conditions statutaires et réglementaires.

15-12-2020-7 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : MODIFICATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE (25H05 AU LIEU DE 23H75)

Monsieur le Maire propose d'augmenter de 1h34 le temps de travail d'un d'adjoint technique principal 2^{ème} classe (25h05 hebdomadaire au lieu de 23h75) suite à une réactualisation de la fiche de poste

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification, à compter du 1^{er} janvier 2021, d'un emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe (25h05 au lieu de 23h75) et charge Monsieur le Maire de procéder à la modification du temps de travail de l'agent sur cet emploi selon les conditions statutaires et réglementaires

15-12-2020-8 AJOUT D'UN POINT LUMINEUX AU N°2 RUE DE LA TRABOULE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient d'ajouter un point lumineux au n°2 rue de la traboule.

La participation de la commune s'élève à 965.75 € HT.

Par transfert de compétence de la commune, le SIEL aura la maîtrise d'ouvrage des travaux.

Le Conseil Municipal, unanime, prend acte que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux « Ajout d'un point lumineux La Traboule », et approuve le montant des travaux de 965.75 € HT.

15-12-2020-9 CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à la convention d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement proposée pour une durée de 4 ans par le département de la Loire.

Cette assistance technique permet le contrôle des réseaux d'assainissement collectif de la commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'assistance technique dans le domaine d'assainissement avec le Département de la Loire pour une durée de 4 ans

DECISION MODIFICATIVE 2 –BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal, unanime, adopte la décision modificative du budget commune 2020 :

Compte 202 Chapitre 20 Dépenses d'investissement + 1 000.00 €

Compte 10226 Chapitre 10 Recettes d'investissement : + 1 000.00 €

DECISION MODIFICATIVE 2 –BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, unanime, adopte la décision modificative du budget assainissement 2020 :

Compte 20 Chapitre 20 Dépenses d'investissement - 800.00 €

Compte 1641 Chapitre 16 dépenses d'investissement : + 800.00 €

AFFAIRES DIVERSES

- Monsieur Pierre-Marie CHEVAL informe le Conseil Municipal de l'avancement des travaux au nouveau foyer, impasse du tunnel et expose les différentes modifications à venir : des avenants aux marchés de travaux sont à prévoir et seront mis l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil Municipal
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de 3F Immobilières concernant la démolition de l'immeuble « Les Tilleuls » ainsi que la reconstruction de nouveaux logements sur le même terrain.
A la demande de 3F immobilières, le Conseil Municipal autorise la démolition de l'immeuble « Les Tilleuls » sous réserve de la construction de nouveaux logements sur le site
- Monsieur Patrick HENRIOT informe le Conseil Municipal du changement de forfait internet pour des forfaits fibre et de l'installation de box orange fibre à la Mairie, la bibliothèque, la salle polyvalente, le nouveau foyer et à l'école.
Le contrat de maintenance sera assurée par AMG COM pour un montant de 189.97€ HT/mois.
- Monsieur Patrick HENRIOT fait part au Conseil Municipal que la demande de subvention concernant l'appel à projet « un éclairage raisonné pour des parcs étoilés » n'a pas abouti pour la raison qu'aucune extinction de nuit n'était envisagée.
- Monsieur Patrick HENRIOT fait part au Conseil Municipal de l'isolation des tuyaux de chauffage dans les pièces non chauffées à l'école, la mairie et la salle polyvalente.
Coût de l'opération : 1€.
- Monsieur Olivier BERAUD fait part de l'avancement des travaux d'assainissement, chemin de Palot.
Il rappelle au Conseil Municipal, la pose d'un bicouche, prévue dans le marché de travaux par l'entreprise Moutot, sur la partie de route endommagée par les travaux et propose de goudronner, en enrobé, toute la largeur du chemin de Palot, une fois les travaux finis. Le coût est estimé à 28 000 € HT.
La moitié de cette somme, soit 14 000 € HT serait affectée au budget de la commune dans le programme voirie et l'autre moitié serait affectée au budget assainissement et viendrait, de ce fait, augmenter le marché de travaux « assainissement Chemin de Palot » en prenant en compte la déduction des travaux en bicouche initialement prévus.

Le Conseil Municipal approuve le projet d'une pose d'enrobé sur toute la partie du chemin de Palot. Néanmoins, dans l'attente d'un montant précis afin de signer l'avenant aux travaux « Assainissement –chemin de Palot », ce point est reporté au prochain Conseil Municipal.

- Le point « tarifs concessions cimetières » est reporté à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20

**La secrétaire de séance,
Véronique MOUSSY**

**Le Maire,
Serge RAULT**

